

ministère vise particulièrement à encourager la population rurale à s'aider elle-même en adhérant à des mouvements tels que la Fédération agricole de la Nouvelle-Écosse, l'Association des producteurs de fruits de la Nouvelle-Écosse et d'autres groupements du même genre.

Nouveau-Brunswick. La politique et les programmes agricoles du gouvernement du Nouveau-Brunswick sont appliqués et gérés par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, qui est dirigé par un ministre, un sous-ministre, un sous-ministre adjoint et les directeurs des services spécialisés dans les domaines suivants: administration, vulgarisation, élevage et aviculture, services vétérinaires, communications et commercialisation phytotechnie, génie agricole, économie domestique, caisses d'épargne et de crédit et coopératives, et planification et développement rural. Le ministère comporte également un Office d'adaptation agricole, un Office de contrôle des produits naturels, une Commission des produits laitiers et une Commission des produits forestiers.

Québec. L'objectif du ministère québécois de l'Agriculture est de favoriser le développement du Québec agricole par une utilisation optimale des ressources du milieu, grâce à des conseils et à une aide techniques conformes aux exigences du progrès et répondant aux besoins du cultivateur dans ses efforts pour accroître et améliorer sa production. Le ministère met continuellement à jour ses législations et programmes; sa préoccupation première est la modernisation de l'agriculture et la hausse du niveau de vie de la classe agricole.

Un ministre responsable de la politique agricole du Québec dirige le ministère. De ce ministre relèvent la Raffinerie de sucre du Québec, l'Office du crédit agricole, la Régie des marchés agricoles, la Régie de l'assurance-récolte, la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires et la Commission administrative des régimes d'assurance-stabilisation des revenus, organismes qui, par ailleurs, ont à leur tête des conseils d'administration autonomes. Sous l'autorité du ministre, un sous-ministre a la responsabilité de l'administration du ministère, de l'information, des projets spéciaux, des organismes agricoles, de la coordination des différents aspects de la politique agricole, ainsi que de la planification et de l'exécution des programmes qui en découlent. Dans l'exercice de ses fonctions, il est assisté par des sous-ministres adjoints de qui dépendent trois grands secteurs: Production; Recherche, Enseignement et Administration; Commercialisation.

Le secteur de la Production met directement à la disposition des agriculteurs québécois ses services et leurs divisions: Services vétérinaires; Productions animales; Insémination; Bureaux et laboratoires régionaux; Génie; Productions végétales. Les Services vétérinaires s'occupent de la santé animale et du programme d'assurance-santé animale contributoire, dirigent les laboratoires provinciaux de pathologie animale de Québec et de Saint-Hyacinthe et le Centre de distribution des médicaments vétérinaires de Saint-Hyacinthe. L'action du service des Productions animales s'étend aux bovins laitiers et de boucherie, aux porcs, aux volailles, aux moutons, aux chevaux ainsi qu'aux animaux à fourrure et à la cuniculture. Au service de l'Insémination artificielle, une collaboration très étroite est entretenue avec les cercles d'amélioration du bétail. La direction générale des Bureaux et laboratoires régionaux, avec ses douze bureaux régionaux, ses cinq laboratoires, son service de la Vulgarisation et son service des Jeunes ruraux, s'occupe d'éducation populaire, de formation professionnelle, d'aménagement régional, de mise en valeur des sols, des plantes et des animaux. Le champ d'intervention de la direction générale du Génie englobe trois domaines: Travaux mécanisés; Construction et machinisme agricole; Hydraulique agricole. Le service des Productions végétales conseille et assiste les agriculteurs relativement aux grandes cultures, à l'horticulture, à l'acériculture et à l'apiculture; ce même service est chargé d'évaluer les dommages aux récoltes non assurées; de plus, il dirige les deux Laboratoires provinciaux d'analyse des sols et des tissus végétaux ainsi que le Centre de multiplication des pommes de terre de Manicouagan et la bleuetière-pilote de Normandin; enfin, il a la responsabilité administrative et financière de l'Usine de congélation des bleuets de Saint-Bruno.